# UNE MESURE DE SAUVEGARDE SOLIDE DE LA BANQUE MONDIALE
# ET LE SOUTIEN DES IFI EN FAVEUR D'UNE REPRISE INDUITE PAR LES SALAIRES ET LES INVESTISSEMENTS PUBLICS

## Déclaration du groupement Global Unions[1] à l'occasion des réunions annuelles de 2014 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
## Washington, du 10 au 12 octobre 2014

### *Introduction*

1. L'économie mondiale ne s'est pas encore remise de plus de six années de récession et de stagnation de la croissance, comme l'ont prouvé les récentes révisions à la baisse des prévisions de croissance pour la plupart des économies développées et avancées. Il est grand temps pour les institutions financières internationales (IFI) de prôner des mesures qui s'attaquent aux problèmes liés de l'absence de demande globale et de hausse des inégalités qui sont les causes profondes de l'actuelle stagnation économique. La présente déclaration propose une stratégie de relance induite par les salaires et des investissements publics que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient soutenir et aider à réaliser.

2. Il faudrait aussi que les IFI agissent pour veiller à ce qu'elles énoncent une approche cohérente du problème des inégalités de revenus et de richesses qui a pris de plus en plus d'ampleur dans la plupart des pays. La présente déclaration met en évidence les contradictions des messages politiques des IFI à ce propos et émet des recommandations sur la façon d'y remédier. Le groupement Global Unions demande aussi instamment aux institutions financières internationales de s'attaquer aux effets négatifs des dettes souveraines insoutenables et de contribuer à la création d'un cadre multilatéral pour concevoir des accords contraignants de restructuration de la dette nationale.

---

[1] Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui compte 176 millions de membres dans 161 pays, des Fédérations syndicales internationales (FSI) - qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, IAEA, FIJ, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI), et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

3. L'autre élément principal abordé dans la présente déclaration a trait aux importantes faiblesses de la mesure de sauvegarde pour le monde du travail proposée par la Banque mondiale. En excluant les travailleurs occasionnels, en suggérant un niveau de conformité variable par rapport aux normes fondamentales du travail et en instaurant d'autres limitations, l'instrument n'aurait presque aucun moyen de résoudre les problèmes générés par l'absence de mesure de sauvegarde relative aux normes du travail sur lesquels le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) de la Banque a attiré l'attention.[2] Les mesures de sauvegarde de la Banque mondiale seraient bien inférieures à celles adoptées par d'autres banques de développement multilatérales. La présente déclaration émet des propositions en vue de corriger ces failles.

## *Les mesures de sauvegarde pour le monde du travail de la Banque mondiale doivent être équivalentes à celles d'autres banques*

4. En juillet 2014, la Banque mondiale a rendu public un projet de cadre environnemental et social (*Environmental and Social Framework: Setting Standards for Sustainable Development*) en vue de mettre à jour ses exigences sociales et environnementales en matière de prêt, communément appelées « mesures de sauvegarde ». Le nouveau cadre comprendrait une norme environnementale et sociale (*Environmental and Social Standard 2: Labor and Working Conditions* [ESS 2]). Alors qu'il convient de saluer l'inclusion d'une mesure de sauvegarde relative au travail, actuellement absente des politiques de la Banque, la norme ESS 2 suggérée comprend d'importantes faiblesses qui rendraient ses dispositions inapplicables à la plupart des personnes qui travaillent pour des projets financés par la Banque mondiale. La norme ESS 2 serait nettement inférieure aux mesures de sauvegarde pour les travailleuses et les travailleurs prévues par d'autres banques de développement multilatérales. Il conviendrait de corriger ces lacunes à l'occasion du prochain processus de révision, et ce, après avoir consulté des représentants de la main-d'œuvre et d'autres acteurs importants.

5. Jusqu'à présent toutes les banques de développement qui ont adopté des mesures de sauvegarde relatives au monde du travail exigent que les projets respectent les normes fondamentales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du Travail (OIT). La norme ESS 2 de la Banque mondiale propose de rompre avec cette tradition en exigeant le respect de certaines normes uniquement « dans les cas où la législation nationale les reconnaît », surtout en ce qui concerne la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Une telle mesure ouvrirait la porte à la discrimination et à la répression envers les personnes qui travaillent pour des projets financés par la Banque et qui tenteraient d'exercer leur droit à la liberté syndicale, alors que d'autres normes de la Banque interdisent explicitement de telles mesures de représailles.[3]

---

[2] Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale, *Safeguards and Sustainability Policies in a Changing World: An Independent Evaluation of World Bank Group Experience,* 2010

[3] La Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, et la Société financière internationale ont adopté des mesures de sauvegarde complètes. Elles prévoient l'obligation pour les emprunteurs de se conformer aux normes fondamentales du travail, à savoir des droits humains fondamentaux reconnus à l'échelon international dont doivent bénéficier tous les travailleurs, quel que soit le niveau de développement de leur pays, et qui sont définis dans les conventions de l'OIT relatives à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective, à l'élimination de la

6. La norme ESS 2 que suggère la Banque mondiale, à nouveau à l'inverse de la pratique établie par les autres banques de développement, ne s'appliquerait pas aux travailleurs occasionnels, statut qui est souvent celui de la majorité des personnes qui travaillent dans le cadre de projets financés par la Banque, comme dans la construction des infrastructures. Il existe une catégorie de travailleurs particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux excès, comme des conditions de travail peu sûres et des licenciements injustes. Ce genre de mauvais traitements et de problèmes, comme le travail des enfants et les pratiques discriminatoires, pourraient continuer d'avoir cours et ne pourraient être attaqués dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, contrairement à ce qui se produit pour des projets financés par d'autres organismes qui ont adopté des mesures sauvegarde. L'exclusion des travailleurs occasionnels est particulièrement répréhensible du fait que, conformément au projet de politique, les entrepreneurs et sous-traitants devraient se conformer à toutes les normes environnementales de la Banque, *à la seule exception* de la norme ESS 2 en matière de travail.

7. Il faudrait que la Banque mondiale revoie son projet de norme ESS 2 et harmonise ses dispositions avec les normes de travail établies dans d'autres banques de développement multilatérales. Plus spécifiquement, ses dispositions devraient être aussi solides que celles des autres organismes en termes de respect des normes fondamentales du travail, d'application aux travailleurs occasionnels, d'évaluation des chaînes d'approvisionnement et d'obligation à fournir des informations écrites aux travailleuses et aux travailleurs relatives à leurs conditions d'emploi.[4] Il faudrait aussi qu'elle prévoie des procédures efficaces pour contrôler l'application des prescriptions et réagir aux plaintes de non-respect.

### *Stratégie de reprise induite par les salaires et les investissements publics*

8. L'optimisme des prédictions émises précédemment par les institutions financières internationales (IFI) selon lesquelles l'année 2014 serait celle de la reprise de l'économie mondiale après six années de récession et de ralentissement économique a été balayé par les récentes informations économiques. Déjà en juillet, le FMI revoyait à la baisse ses prévisions mondiales pour 2014 en raison d'une croissance du PIB plus faible que prévu aux États-Unis, en Chine et dans d'autres économies émergentes, due à une demande intérieure moindre ou aux effets de conflits géopolitiques.

9. Plus récemment encore, les informations en provenance d'Europe ont montré que la croissance avait à nouveau ralenti, supposant que la zone euro pourrait entrer dans une triple récession. Une inflation proche de zéro dans la zone euro, ainsi que l'interdiction d'une déflation dans la plupart des pays en difficultés augmentent le poids des dettes personnelles et souveraines sur une demande intérieure déjà réduite après des années de politiques d'austérité, de fort taux de chômage et de contraction des salaires.

---

discrimination en matière d'emploi et de profession, à l'éradication du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants.

[4] Le groupement Global Unions a publié une analyse détaillée des faiblesses du projet de mesure de sauvegarde pour le monde du travail de la Banque mondiale et a émis des suggestions d'amélioration. http://www.ituc-csi.org/major-weaknesses-in-world-bank-s

10. Toutefois, il n'y a pas que l'Europe qui ressent les effets du déficit d'emplois et de la stagnation des salaires sur le ralentissement de la reprise économique. En septembre, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale ont préparé un rapport pour le G20 dans lequel les institutions précisaient : *« Dans la plupart des pays du G20, la croissance des salaires est restée à la traîne par rapport à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre. Le déclin de la part du travail dans le revenu observé ces dernières décennies dans la majorité des pays du G20 s'est poursuivi dans certaines nations alors qu'il a stagné dans d'autres. Les inégalités de salaires et de revenus ont continué de s'accentuer dans de nombreux pays du G20 [...]. Relancer la croissance économique dépend également de la reprise de la demande qui, elle-même, requiert davantage de créations d'emplois et une plus forte croissance salariale. »*[5]

11. Les politiques monétaires ne peuvent pas seules résoudre et empêcher la stagnation économique à long terme et les forts taux de chômage et de sous-emploi constants découlant d'une demande en berne. Les institutions financières internationales (IFI) devraient soutenir et aider la mise en place d'une stratégie mondiale de relance articulée sur un redressement des salaires et des investissements dans des infrastructures sociales et physiques publiques. Une modélisation préparée pour le Groupe syndical 20 (L20) en vue d'évaluer les effets de la coordination de hausses salariales et d'encouragements en faveur d'investissements publics a montré qu'un tel scénario pourrait générer jusqu'à 5,8 % de croissance supplémentaire dans les pays du G20 d'ici les cinq prochaines années.[6] Une stratégie de relance induite par les salaires et des investissements publics permettrait aussi de réaliser des objectifs de réduction des inégalités et d'atteindre une pérennité sociale, environnementale et financière.

## *Actions des IFI contre les inégalités*

12. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont tous deux publié de nouveaux documents politiques qui prônent la résolution du problème des inégalités croissantes de revenus et de richesses dans nombre de pays. Il s'agit notamment de la *Stratégie du groupe de la Banque mondiale*, adoptée en 2013, suivie de plans de mise en œuvre, et d'un document politique du FMI, *Politique budgétaire et inégalités des revenus*, publié en mars 2014. Les analyses des IFI ont mis en lumière les effets négatifs de l'inégalité, y compris les obstacles qu'elle crée et qui freinent la réduction de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs de développement, sans oublier qu'elle participe à l'instabilité et au ralentissement de la croissance économique.

13. Alors qu'il faut certainement saluer le fait que les rapports de haut niveau des IFI reconnaissent l'importance de réduire les inégalités comme un objectif politique, les

---

[5] OIT, OCDE, Banque mondiale, *G20 Labour Markets : Outlook, Key Challenges and Policy Responses*, septembre 2014 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_305421.pdf)

[6] Le scénario comprend des politiques dans les pays du G20 visant à accroître la part des salaires dans le PIB de 1 à 5 % selon le pays et d'augmenter de 1 % les investissements publics dans les infrastructures sociales et physiques dans tous les pays. L20, *The Case for a Coordinated Policy Mix of Wage-led Recovery and Public Investment in the G20*, septembre2014: (http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/modeling.pdf)

limites de leurs analyses et recommandations sont regrettables. Elles n'ont en effet pas examiné les positions politiques actuelles des institutions qui peuvent participer à l'augmentation des inégalités et qui doivent être corrigées pour parvenir à des progrès concrets en termes de réduction des inégalités, notamment dans le domaine des politiques sur le marché du travail.

14. Les rapports des institutions financières internationales sur les inégalités n'ont pas souligné ni même mentionné dans la plupart des cas que l'un des premiers mécanismes à l'origine de la hausse des inégalités de revenus dans la plupart des pays est que les salaires n'ont pas suivi le même chemin ascendant que la productivité, provoquant ainsi une baisse de la part du travail dans le revenu national.[7] Les rapports des IFI sur les inégalités se sont principalement focalisés sur le besoin d'accroître la productivité sans aborder la façon dont les gains allaient être partagés et sur des politiques de redistribution pour atténuer les effets des inégalités croissantes. En se concentrant sur des mesures pour stimuler la productivité de la main-d'œuvre sans tenir compte de l'échec généralisé du rôle des salaires pour partager la hausse des gains, l'approche des IFI pourrait exacerber à la fois les inégalités et les problèmes d'absence de demande globale.

15. Quant aux mesures de redistribution suggérées dans les rapports des IFI sur l'inégalité, elles ont été tellement limitées que l'on pourrait s'interroger sur leur incidence significative sur le problème. Par exemple, le document politique du FMI sur la politique budgétaire et les inégalités réclame l'imposition de limites strictes aux programmes de remplacement de revenus, craignant qu'ils offrent une raison de refuser un emploi. Au niveau de l'imposition, le rapport décourage l'augmentation des impôts sur la fortune ou sur les dividendes et les plus-values, qui, dans de nombreux pays, sont moins imposés que les revenus du travail ou ne le sont pas du tout en vertu de la « mobilité des capitaux ». Il n'inclut même pas une recommandation visant à accroître progressivement les taux d'imposition, sauf pour un petit nombre de pays qui ont adopté un impôt uniforme.

16. Les programmes des IFI et leurs conseils prodigués à l'échelle nationale à propos des politiques du travail et des mesures sociales ont aussi amoindri l'attention rhétorique accrue portée aux inégalités. En Europe, par exemple, les conseils politiques du FMI et la conditionnalité de ses prêts ont consisté à réduire ou à geler les salaires minimums, à simplifier les procédures de licenciement, à réduire les indemnités de licenciement et à affaiblir la négociation collective. Cette dernière mesure a provoqué un recul rapide de la couverture de la négociation collective dans plusieurs pays, ce qui a eu une incidence prononcée sur la répartition des revenus, la part du travail dans le revenu national diminuant encore du fait de la réduction de la force de négociation des travailleurs. Cette perte d'influence de la main-d'œuvre consécutive à la perte de poids de ses organisations pourrait aussi avoir pour conséquence majeure d'éroder encore les politiques budgétaires redistributives, le mouvement syndical ayant été l'instrument moteur de la promotion de systèmes d'imposition progressive, de programmes sociaux favorables aux tranches de la population à faible revenu et du dialogue social.

[7] Il existe une exception, à savoir un rapport commun de l'OIT, de l'OCDE et de la Banque mondiale, *G20 Labour Markets: Outlook, Key Challenges and Policy Responses*, septembre 2014.

### *Banque mondiale, marchés du travail et inégalités*

17. L'hésitation de la Banque mondiale à établir un lien entre l'évolution du marché du travail et l'inégalité est surprenante au vu des nombreuses recherches qu'elle a publiées sur ce thème. Par exemple, dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Équité et développement*, la Banque notait que les déséquilibres des forces sur le marché entre salariés et employeurs engendraient souvent des résultats injustes et inefficaces, de même qu'un manque de protection du personnel, soulignant ainsi l'importance de la mise en place et de l'application des droits et des réglementations.

18. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois* précisait que certaines réglementations et institutions du marché du travail participaient à la réduction des inégalités et ses auteurs n'avaient trouvé aucune preuve pour étayer le lien que les IFI ont toujours estimé fortement négatif entre le niveau de réglementation et l'emploi. Pourtant, certaines publications récentes de la Banque mondiale sur les inégalités reprennent la formule selon laquelle les marchés du travail doivent toujours être « plus souples », ignorant le fait qu'une sécurité de l'emploi en chute libre et des normes minimales affaiblies ne font que réduire encore la part du travail.

19. Les déclarations prônant une déréglementation du marché du travail, quel que soit le contexte, reflètent les positions fortement enracinées du rapport de la Banque mondiale *Doing Business* qui, jusqu'à sa suspension en 2009, incluait un indicateur de flexibilité du marché du travail.[8] Ce dernier accordait le meilleur classement aux pays disposant du niveau le plus bas de réglementations du travail, s'appuyant sur les affirmations non prouvées que des marchés du travail entièrement souples augmentaient la croissance. Le Groupe indépendant d'évaluation du rapport *Doing Business*, qui a présenté son rapport à la Banque mondiale en juin 2013, a noté les contradictions entre *Doing Business* et le *Rapport sur le développement dans le monde 2013*, et recommandait que la Banque mondiale supprime définitivement l'indicateur relatif au travail et élabore une politique du marché du travail plus équilibrée en dehors du projet Doing Business.

20. Le Groupe indépendant d'évaluation du rapport *Doing Business* recommandait aussi d'en éliminer l'indicateur lié au taux d'imposition qui attribuait le meilleur classement aux pays qui avaient les taux d'imposition et de cotisations sociales des entreprises les plus bas, y compris en termes de pensions et de santé et de sécurité des travailleurs. Encore faut-il que la Banque mondiale prenne en considération ces éléments malgré les contradictions évidentes entre les recommandations politiques de l'un de ses rapports « phares » et ses préoccupations pour l'inégalité.

21. Le FMI comme la Banque mondiale devraient concevoir des approches logiques et cohérentes des inégalités de revenus et de richesses au sein de leurs institutions, et mettre un terme aux conflits actuels, alors que certains rapports et déclarations de la Banque et du Fonds estiment que les inégalités empêchent la réalisation des principaux objectifs de développement pendant que d'autres encouragent des mesures qui

[8] Même si les auteurs de *Doing Business* ont suspendu l'indicateur sur le travail, appelé « indicateur d'embauche des travailleurs », ils ont continué de publier des données relatives à cet indicateur dans une annexe qui reprend aussi des commentaires appuyant la déréglementation du marché du travail.

augmenteront les déséquilibres. Les deux institutions financières internationales doivent en outre veiller à la compatibilité de leurs programmes, de leurs projets et de leurs conseils politiques dans les pays avec l'objectif de réduire les inégalités.

### *Nécessité d'un processus international de restructuration de la dette*

22. Le succès des fonds dits « vautours » devant les tribunaux des États-Unis, qui ont forcé le gouvernement d'Argentine à revenir sur la mise en place d'accords de restructuration de la dette, conclus avec une vaste majorité de ses créanciers, a mis en évidence le besoin de concevoir une procédure multilatérale de restructuration de la dette souveraine.

23. La tentative de mise en place d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine sous les auspices du FMI a échoué en 2003 en grande partie à cause de l'opposition d'institutions financières privées. Cette initiative était née du défaut de paiement de la dette souveraine de l'Argentine en 2001, alors que le pays subissait une forte récession, qui a mené à des années de négociations et à des accords finalement conclus avec 93 % de ces créanciers. Les accords sont désormais devenus inapplicables à cause d'un petit nombre d'investisseurs spéculateurs, les fonds-vautours, qui avaient acquis des obligations argentines en difficultés à des prix fortement réduits avec l'intention explicite d'obtenir un bien meilleur taux que les créanciers qui participaient aux négociations.

24. L'absence de cadre permettant de concevoir des accords de restructuration contraignants agit comme une invitation pour les investisseurs à ne pas prendre part aux négociations de restructuration de la dette. Les décisions des tribunaux américains en faveur des fonds-vautours impliqueront qu'à l'avenir, il sera quasiment impossible de parvenir à des accords négociés de restructuration, ce qui générera des situations semblables à celle dans laquelle se trouve actuellement l'Argentine. Celle-ci ajoute des coûts supplémentaires aux créanciers qui cherchent une résolution équitable à leurs demandes, ce qui, dans le cas de l'Argentine, implique de reconnaître le risque d'acheter des obligations à prime élevée d'un gouvernement engagé dans une expérience radicale de marché libre menant à une récession. La situation actuelle est aussi coûteuse pour l'Argentine et sa population, toutes deux confrontées à des répercussions supplémentaires découlant du statut incertain du pays au sein du système financier international.

25. Un cadre multilatéral de restructuration de la dette aurait toute sa pertinence et pas uniquement pour l'Argentine. Le besoin d'un tel mécanisme est également apparu comme une évidence au vu des efforts prolongés et toujours inaccomplis destinés à restructurer la dette grecque, qui, à l'instar de l'Argentine, a subi une forte diminution de son PIB après avoir imposé d'importantes réductions des dépenses publiques il y a plus de dix ans, tentant futilement de maintenir les paiements d'une dette insoutenable. En septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution en faveur d'une convention multilatérale qui mettrait en place un cadre légal réglementaire pour les processus de restructuration de la dette souveraine. Le Fonds monétaire international devrait soutenir le principe d'un tel cadre et travailler avec les Nations

Unies, les gouvernements membres, des organisations de la société civile et d'autres parties intéressées par sa création.

### *Recommandations du groupement Global Unions*

*Mesures de soutien à la reprise économique*

26. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient :

- Soutenir et aider la mise œuvre d'une stratégie mondiale de relance prévoyant une coordination de hausses salariales et d'encouragements en faveur d'investissements publics ;

- Dans le cadre de cette stratégie, contribuer aux investissements publics dans les infrastructures, dans l'éducation et dans des services publics de qualité, notamment dans le secteur des soins, afin d'améliorer le potentiel productif à long terme et d'accompagner le passage à une économie à faibles émissions de carbone ;

- Promouvoir, par le biais de leurs conseils sur les politiques et de leur assistance financière, d'autres actions ciblées pour soutenir la demande globale et l'emploi dans les pays confrontés à de graves déficits de production et d'emplois, ou à des ralentissements de la croissance ;

- S'opposer aux mesures d'austérité et aux réductions des dépenses publiques qui en résultent dans des domaines qui fournissent un soutien social, favorisent l'activité économique productive et constituent la base de services publics stables, et préconiser une stabilisation des finances publiques par un accroissement des recettes fiscales prélevées sur les hauts revenus ;

*Mesures propices au travail décent et à la réduction des inégalités*

27. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient :

- Veiller à ce que les activités qu'ils financent respectent les normes fondamentales du travail de l'OIT, offrent des conditions de travail sûres et des salaires appropriés, et surtout adoptent une mesure de sauvegarde de la Banque mondiale qui soit aussi solide et complète que celles adoptées par d'autres banques de développement multilatérales ;

- Soutenir des politiques et des programmes actifs du marché du travail afin de promouvoir le maintien de l'emploi et le partage du travail jusqu'à ce qu'une reprise de la croissance de l'emploi soit assurée, et soutenir également des initiatives ciblées de création d'emplois pour les jeunes ;

- Cesser de promouvoir la déréglementation du marché du travail et contribuer au contraire à inverser la montée des inégalités de revenus en appuyant le dialogue social, la négociation collective renforcée et des salaires minimums

solides dans le cadre d'un ensemble cohérent de politiques du marché du travail favorisant une croissance plus inclusive ;

- S'assurer que les femmes bénéficient de ces mesures politiques afin d'éviter une nouvelle détérioration des écarts entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de niveaux de revenus ;

- Aider les pays à rétablir ou à instaurer des politiques budgétaires qui réduisent les inégalités par le biais de systèmes d'imposition plus progressive et d'une couverture étendue des programmes de protection sociale ;

- Élaborer des plans d'action visant à soutenir la mise en place d'un socle universel de protection sociale tel qu'il a été conçu par l'OIT, adopté par les Nations Unies et approuvé lors de réunions du G20.

*Mesures pour une réglementation financière et une fiscalité efficaces*

28. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient :

- Soutenir la création d'un cadre multilatéral de négociation d'accords internationaux contraignants de restructuration de la dette pour les pays confrontés à des niveaux de dettes souveraines insoutenables ;

- Encourager le respect des engagements pris par le G20 et le Conseil de stabilité financière en vue de mettre un terme aux groupes « trop grands pour faire faillite » en protégeant les activités bancaires de détail de la volatilité des activités bancaires d'investissement et de marché, réglementer le commerce de produits dérivés hors-cote et le secteur bancaire parallèle, et mettre en œuvre des cadres de résolution ;

- Aider à améliorer l'octroi de moyens de financement abordables aux petites et moyennes entreprises, faciliter leur intégration dans les chaînes mondiales de valeur et veiller à ce qu'elles puissent offrir un travail décent à leurs salariés ;

- Soutenir l'obligation pour les banques de prévoir une formation appropriée à leur personnel et d'adopter d'autres mesures pour s'assurer que leurs produits financiers, leurs services et conseils répondent aux besoins des consommateurs ;

- Promouvoir des mesures plus énergiques pour contrer l'érosion de la base d'imposition et obtenir une réforme des régimes fiscaux au profit d'impôts plus progressifs sur une assiette plus large et déplacer la fiscalité de l'emploi vers des activités préjudiciables à l'environnement et non productives ;

- Appuyer des mesures plus fortes pour faire en sorte que des recettes ne disparaissent pas dans des paradis fiscaux en exigeant l'échange

automatique d'informations et des mesures pour stopper l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales ;

- Soutenir l'introduction et la mise en œuvre de taxes sur les transactions financières afin de dissuader les comportements spéculatifs et de créer de nouvelles sources de financement, et interdire le courtage à haute fréquence.

24-09-14